

## **Education pédagogie : La rénovation de l'enseignement professionnel**

**MOTION 2** « Le SNPDEN prend acte du relevé de conclusions sur la rénovation de la voie professionnelle du 30 avril 2008, élaboré à l'issue du cycle de discussions auxquelles il a participé. Il demande fermement au Ministre de tirer toutes les conséquences de ce relevé de conclusions. Les engagements du ministère, en matière de déclarations générales de principe comme en matière de nouvelle architecture des études doivent désormais être tenus ; les nouveaux dispositifs doivent :

- être déclinés par les recteurs dans le cadre de politiques académiques cohérentes et dans le cadre de l'enseignement public (y compris pour l'apprentissage) ;
- être effectivement financés ;
- traduire une réelle volonté d'agir : dispositifs d'accompagnement, de passerelles, de consolidation, et de traitement individualisé des parcours scolaires dans l'enseignement professionnel, garanties données pour le maintien d'un réseau de formations au BEP ou CAP, permettant aussi une préparation du bac pro en 4 ans, dans chaque bassin de formation.

Le SNPDEN dénonce à nouveau la suppression massive des formations de niveau V dans certaines académies, qui peuvent compromettre la rénovation nécessaire de la voie professionnelle. Il demande au Ministre de donner les instructions nécessaires pour que ces situations fassent l'objet de rectifications conformes au relevé de conclusions. »

**Vote du CSN : la motion est adoptée à l'unanimité**

---

**MOTION 3** « Dans le cadre de l'objectif de qualification de l'ensemble des élèves, le SNPDEN demande que soient préservés la spécificité et le positionnement, au sein des collèges, des SEGPA, qui contribuent à la réussite scolaire des élèves en grande difficulté, avec pour objectif l'obtention d'un diplôme de niveau V.

Le SNPDEN demande au ministère d'apporter les précisions nécessaires pour la validation des connaissances et compétences, et pour l'utilisation du livret national de compétences, concernant les élèves de l'enseignement général et professionnel adapté. »

**Vote du CSN : la motion est adoptée à l'unanimité**